

PROJET DE LOI

N° 114

adopté

SÉNAT

le 5 juin 1985

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification d'un avenant à la convention fiscale entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, signée le 28 juillet 1967 et modifiée par les avenants du 12 octobre 1970 et du 24 novembre 1978.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 213 et 276 (1984-1985).

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'avenant à la convention fiscale entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune signée le 28 juillet 1967 et modifiée par les avenants du 12 octobre 1970 et du 24 novembre 1978, signé à Paris le 17 janvier 1984, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 213 (1984-1985), Sénat.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 5 juin 1985.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.